



### Informations importantes :

#### 1- Ouverture du centre pendant les vacances estivales :

Pendant les vacances estivales, le centre de loisirs sera ouvert du **Lundi 6 juillet au vendredi 7 août 2026**

#### 2- Horaires du centre pendant les vacances estivales :

Pendant les vacances estivales, le centre sera ouvert **de 8h15 à 17h45**.

#### 3- Les ouvertures des inscriptions vont être différentes en fonction de la commune où vous habitez.

Au vu du nombre conséquent de demandes d'inscriptions, nous donnons la priorité aux familles habitant dans les communes qui subventionnent le centre (Les communes de Viols le Fort, Viols en Laval et Argelliers), en ouvrant les inscriptions 2 semaines avant les familles des autres communes.

Durant ces deux semaines, uniquement, ces familles auront la priorité.

#### 4- Ouverture des inscriptions pour les familles habitant Viols le Fort, Viols en Laval et Argelliers :

Inscription des familles de Viols le Fort, Viols en Laval et Argelliers **à partir du lundi 4 mai**.

#### 5- Ouverture des inscriptions pour les familles des autres communes :

À partir du lundi 18 mai, il n'y a plus de priorité, les familles de toutes les communes pourront inscrire leur enfant, dans la limite des places disponibles.

#### 6- Modalités d'inscription de votre enfant :

Merci d'indiquer par mail :

- Le NOM et Prénom de l'enfant
- La classe dans laquelle il est en ce moment
- La commune dans laquelle il habite
- Les dates demandées.

#### 7- Modalités pour une nouvelle inscription :

Merci de fournir un dossier pour votre enfant

- Documents en version numérique
- Fiche de liaison, fiche sanitaire et vaccinations en version papier

Nous vous demandons de nous le fournir **au plus tard le 29 juin**, soit en le posant au centre de loisirs un mercredi, soit en le posant dans la boîte aux lettres des Santolines (elle se trouve en face de la mairie de Viols le Fort, en dessous de celle de la mairie).

#### 8- Date limite d'annulation d'inscription sans frais :

Nous vous rappelons que le dernier délai pour annuler une inscription sans frais pour les vacances estivales est le : **Lundi 29 juin à 8h (matin)**,

**Pour l'ensemble des 5 semaines d'ouverture du centre pendant les vacances.**

Au vu du nombre de demandes à gérer avant l'été, ce délai sera tenu précisément à 8h du matin.

#### 9- Date de clôture des listes d'attente :

La liste d'attente pour les vacances estivales sera **clôturée** ce même lundi 29 juin. Si le lundi 29 juin au plus tard, votre enfant est sur liste d'attente, et que vous n'avez pas reçu de réponse à votre demande d'inscription, vous pouvez considérer qu'il n'y a pas de place et qu'il vous faut trouver une autre solution de garde.